

GROUPE DE TRAVAIL AESH

Lundi 5 mars 2018

Rectorat de Grenoble

Étaient présents des représentants de l'administration des 5 départements de l'académie (SG et/ou IEN ASH), MM Gwendal Thibault (GT) et Fabien Jaillet (FJ), secrétaires généraux adjoints, une représentante de FO, deux représentants de l'UNSA, deux représentants du SGEN-CFDT dont une AESH dans le 2nd degré et trois représentantes de la FSU (pour le 74, Zahia Bounemoura - pour le 38, Delphine Braconnier (AESH dans le 2nd degré) - pour le 73, Corinne Chaumaz)

1 - TEMPS DE TRAVAIL

Suite au 1er groupe de travail du 18.01.2018, l'administration, pour harmoniser le temps de travail des AESH au niveau académique, a tranché en accordant 45 min/semaine pour temps de concertation (27h annuelles) et ce, quelle que soit la quotité de travail. Cependant, cela reste un calcul sur 36 semaines et non entre 39 et 45 semaines comme le préconise le décret. Le SG adjoint répond à cela qu'entre le 01/09 et le 30/06, il y a bien les 39 semaines. Il précise que les 39 semaines ne sont pas forcément devant élèves. Il veut privilégier le 60% avec 26h semaine (24h pour une école mais on peut rajouter si école ouverte, sorties scolaires ou accompagnement sur la pause méridienne).

GT énumère selon la quotité de travail des personnels :

- à 50 % : cela représente 21 h 30/semaine avec élève(s),
- à 60 % : cela représente 26 h/semaine avec élève(s),
- à 70 % : cela représente 30 h 30 min/semaine avec élève(s),

A la remarque de la FSU comme quoi le problème des 36 semaines n'est toujours pas conforme au décret, GT répond : « On est tombé d'accord sur notre désaccord. »

A la question de l'UNSA : « comment font les personnels qui interviennent dans plusieurs écoles ? » l'administration répond qu'il y aura modulation selon les DASEN, que la coordination sera menée par les coordinateurs. GT entend la remarque comme quoi cela ne suffit pas...

La FSU insiste en arguant que le temps de concertation avec les enseignants dépend de la pathologie de l'enfant. GT répond qu'il y aura une nécessaire souplesse à intégrer dans le fonctionnement. Quand accompagnement sur plusieurs écoles, 45 min est un minimum. (*Autant dire que chaque DASEN fera comme il veut !*)

2 - FORMATION DES AESH

GT annonce que si la formation a lieu sur le temps de travail, les heures avec élève(s) ne seront pas récupérées, à comprendre l'AESH sera remplacé(e). Si elle a lieu en dehors du temps avec élève(s), les heures seront rendues à l'AESH, comprendre il/elle sera remplacé(e) par un(e) autre AESH à hauteur des heures effectuées hors temps avec élève(s).

Quand la FSU demande de quel(le)s remplaçant(e) il parle. Il est répondu qu'il y aura « une priorisation des moyens pour le remplacement si la scolarisation est mise en péril par l'absence de l'AESH ».

L'UNSA souligne que le manque de « pôle de remplacement » pose des problèmes aux enfants, aux familles, aux enseignants.

GT répond qu'ils travaillent sur l'emploi d'AESH Mutualisé(es) en priorité.

L'AESH du SGEN-CFDT dit que suivre 3 ou 4 élèves n'est pas réalisable dans le second degré car les élèves ont souvent besoin de l'AESH en même temps dans des disciplines ayant lieu aux mêmes heures dans les classes différentes.

GT continue sur sa lancée en prônant un « travail en amont » lors des affectations des AESH. La demande des familles est d'avoir un(e) AESH pour leur enfant et on en arrive à ce que l'AESH fasse à la place de l'élève... L'élève doit gagner en autonomie et le fait d'avoir une AESH Individuelle peut faire l'effet inverse.

La FSU considère cette remarque comme déplacée et affirme que M. Thibault ne vit pas dans le même monde que nous.

L'AESH du SGEN décrit son quotidien.

L'administration dit que « tout dépend du handicap », que là où parfois il y a un(e) AESH individuelle, il y aurait besoin d'un(e) AESH mutualisé(e). « Il n'y a pas que l'accompagnant qui a l'élève en charge, il y a aussi l'enseignant ».

L'UNSA intervient en disant que, s'il y a une notification, c'est bien qu'il y a un besoin et qu'on a plutôt l'impression qu'on manque d'accompagnant(es),

GT reconnaît enfin que les notifications MDPH dans l'académie de Grenoble sont en forte hausse, allant parfois même jusqu'au double que dans les autres académies et que cela coûte cher... Il s'interroge sur les besoins et dit que l'administration va retravailler sur ce qui est attendu en terme d'accompagnement.

(On comprend mieux maintenant...)

D'après lui, les pathologies telles que les « dys » nécessitent une adaptation de l'enseignement et pas forcément une aide humaine. L'administration va travailler sur l'offre de formation aux personnels enseignants : la difficulté vient du nombre de handicaps différents mais, *(pas de soucis...)*, on va donner des ressources aux enseignants car les élèves doivent gagner en autonomie.

L'AESH du SGEN réfute le fait que les AESH font « à la place de ». Il faut parfois éviter que l'enfant ne s'épuise. Elle dit que les notifications sont bien souvent en-deçà des besoins.

L'IEN ASH (Savoie) dit qu'il suit les notifications de la MDPH. Que les parents, s'ils ne sont pas satisfaits, peuvent faire un recours auprès de la commission. « Les AESH ne sont pas des précepteurs ». Il revient sur le remplacement et dit qu'en Savoie, il y a une toute petite brigade de 6 ou 7 AESH mais qui est vite épuisée.

La FSU demande dans quelle mesure l'Education Nationale peut intervenir sur les notifications de la MDPH, ce qui est d'ailleurs étonnant d'être prescripteur et payeur, rappelle que bien souvent les Réseaux d'Aide (RASED) sont inexistantes sur les territoires et que dans des classes surchargées, il est difficile d'intégrer.

GT nous dit que l'Education Nationale fait partie des membres qui siègent à la MDPH et qu'ils ont donc bien un droit de regard.

L'IEN ASH dit qu'en commission, une fois par mois, il est possible de revenir sur des refus *(et sur des acceptations....?)*

La FSU demande alors à être rassurée sur le fait que certaines notifications pour des enfants habitant en milieu rural ne soient pas prononcées justement du fait de l'éloignement et de la difficulté à pourvoir les postes d'accompagnant.

Cris d'orfraie de l'administration... *(mais comme rien ne peut être vérifié...)*

GT réitère la nécessité de faire la distinction entre AESH individuelle et AESH mutualisé(e) pour rationaliser les moyens. D'après lui, une AESH-i doit concerner un enfant qui ne peut sans présence intégrer physiquement l'école. Les AESH-mut doivent concerner un accompagnement à l'apprentissage.

D'un département à un autre, les notifications MDPH sont différentes : un travail va être fait avec les fédérations de parents d'élèves et un groupe de travail va se monter en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et se tourner vers ce qui se fait au Québec.

(Nous avons donc bien compris que tout va être fait pour réduire les notifications, mutualiser les aides aux élèves, voire en réduire le nombre parce que cela coûte trop cher !!)

La FSU demande donc confirmation du fait que, quand un(e) AESH-i va en formation, il/elle sera remplacé(e) par un(e) AESH-mut.

L'administration répond qu'il faut voir comment on peut faire avec les moyens qu'on a... (soupir...!)

(Le remplacement sera géré au cas par cas. Autrement dit il y aura peu ou pas de remplacement et comme personne ne fera de bilan, personne n'en saura rien, hormis les parents, les élèves et les enseignants concernés.)

FO intervient en disant que la loi d'intégration existe depuis 2005 et que depuis « on met de petits pansements sur de grandes plaies », que tout le monde souffre, que la politique menée est celle de l'austérité et qu'on fait plus que jamais semblant.

L'UNSA rappelle que la formation des AESH se fait à flux constant donc ils/elles n'en bénéficient guère et que les écoles ayant des ULIS sont soumis aux mêmes seuils que les autres.

L'administration tord unanimement le nez et la SG de l'Isère affirme qu'un plan de formation important pour les enseignants qui doivent inclure des élèves à besoins particuliers dans leur classe a été mené.

FJ comprend le sentiment de frustration mais indique qu'au niveau national les moyens mis en œuvre sont très importants. « La solution est-elle seulement dans plus de moyens ? Elle doit passer par une meilleure formation des enseignants et une professionnalisation des AESH »

Pour la FSU, l'AESH dit qu'elle veut bien être plus professionnalisée mais rappelle qu'elle gagne 723,70 €/mois depuis sa « CDIisation » en 2014 et qu'elle vient juste d'être passée à l'indice 320 légal. (Mais il n'y a pas de limite à l'indécence).

L'IEN ASH dit que dans son département, sur 186 élèves de 6ème, l'équivalent de deux divisions sont accompagnées.

Malgré tout, l'UNSA dit que beaucoup d'enseignants sont en burn-out.

FJ admet que cela est remonté jusqu'à eux par le biais des CHSCT (« c'est d'ailleurs pour cela qu'il faut les supprimer. » non, il n'a tout de même pas dit cela tout haut !).

Il annonce tout bonnement que, dans les années à venir, des réformes des établissements médicaux se dessinent et qu'on va vers des échanges avec intervention des professionnels de santé dans les lieux d'enseignement (mutualisons et rationalisation ... mais au final cela se traduit toujours par diminution.)

La FSU émet des réserves sur le partage des informations entre les personnels médicaux et les personnels enseignants qui sont toujours à sens unique et épuisent bien souvent les enseignants.

FJ réaffirme que l'administration travaille vraiment pour intégrer au mieux avec l'arrivée d'autres partenaires. (Une séance de rééducation et de kinésithérapie pendant le cours d'EPS... ? Une séance de psychothérapie pendant le cours de philo ? Voir une séance d'orthophonie pendant le cours d'orthographe ? En tous cas, on peut être sûr que l'administration y travaille... dès la semaine prochaine...)

3 – SALAIRES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

La FSU demande où en est la régularisation des indices 320 des AESH « CDIés(es) ».

FJ nous dit qu'ils ont travaillé sur l'enveloppe des contractuels enseignants et que, « dès la semaine prochaine » (re-soupir...), ils vont travailler sur les contractuels non-enseignants mais que les enveloppes sont contraintes.

La FSU rappelle que c'est illégal de continuer à les maintenir à l'indice 317 et demande si cela sera fait rapidement et de façon rétroactive.

GT dit « nous corrigerons ce qui doit être corrigé. » (Vous remarquerez qu'aucune échéance n'est donnée !)

La FSU rappelle également le décret de 2006 sur les frais de déplacements pour les personnes qui travaillent sur plusieurs écoles. Ils doivent être payés.

GT avoue qu'il y a de grosses difficultés pour les frais de déplacements, « Nous avons des difficultés à faire

face » (comprendre : on n'a plus un rond !) mais ils travaillent (re-re-soupir...) SUR LES AFFECTATIONS ! C'est à dire à affecter les AESH de telle façon qu'il n'y ait plus de frais de déplacement à verser...

Le SGEN parle des entretiens professionnels qui doivent avoir lieu tous les trois ans.

FJ parle de nouveau d'un groupe de travail en ce moment (encore un... décidément !) qui est en train de mettre tout cela en place : cela devrait avoir lieu tous les ans.

Pour la FSU, l'AESH demande si ces entretiens permettront une réévaluation de l'indice.

FJ répond par la négative en disant que ce n'est pas lié à la grille mais que, selon l'évaluation, on peut baisser, rester ou augmenter le nombre de points d'indice.

La FSU questionne sur qui doit mener les entretiens : les chefs d'établissements pour le second degré et les inspecteurs pour le 1er degré ?

GT répond par l'affirmative et que ce n'est pas le rôle des directeurs.

La FSU demande où en est le plan de transformation des CUI en CDD-AESH.

GT confirme que la prochaine vague est annoncée (environ 480 CUI transformés). Si les contrats CUI se terminent avant la mise en place de la prochaine vague, le contrat s'arrête mais les noms des personnes sont conservés dans un vivier et seront recontactés le moment voulu nous affirme l'administration. (Dans tous les cas, si vous êtes dans cette situation, ne pas hésiter à rappeler régulièrement la DSDEN pour savoir où cela en est.) Cela risque néanmoins de poser des problèmes de temps de carence pour les enfants suivis du fait des délais de recrutement des personnels... (Mais qui se soucie encore des enfants ?)

La FSU s'inquiète de la difficulté de recrutement qui risque, à terme et au vu des salaires versés aux personnels, d'apparaître.

GT admet que cela risque de se poser une fois les viviers de personnels anciennement en CUI épuisés mais que des formations sont mises en place, notamment par les GRETA (quand on connaît leur état de déliquescence, nous voilà rassurés...) et la fondation INFA pour le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES).

GT conclut le groupe de travail en réaffirmant qu'il était conscient que le travail d'un(e) AESH n'était pas seulement un travail avec élève. La FSU se félicite d'entendre dire ce qu'elle défend depuis longtemps ...